



Sylvain Lavoie

445 Boul. Saint-Joseph ouest
Bureau 55
Outremont (Québec)
H2V 2P8

COMPTABLE AGRÉÉ

Tél : (514) 277-9057
Fax : (514) 277-0985

**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR
SUR LE «RAPPORT D'UN PARTI ENREGISTRÉ
SUR LES DÉPENSES D'UNE ÉLECTION GÉNÉRALE»**

À Claude Brunelle, agent principal

J'ai vérifié le «Rapport du parti Marxiste-léniniste du Canada sur les dépenses d'une élection générale» (préparé conformément aux exigences comptables formulées dans la *Loi électorale du Canada* et aux directives comptables publiées par Élections Canada) à l'occasion de l'élection générale qui a eu lieu le 28 juin 2004. En qualité d'agent principal du parti, c'est à vous qu'incombe la responsabilité de l'information financière contenue dans ce rapport. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cette information financière en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et aux exigences de l'article 429 de la *Loi électorale du Canada*. Les normes de vérification généralement reconnues exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est exempte d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'information financière. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par l'agent principal du parti, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'information financière. La Loi ne m'oblige pas cependant à déclarer que toutes les opérations financières relatives au parti sont consignées dans les registres comptables, et il ne m'a pas été possible de déterminer si tel était le cas au prix d'un effort raisonnable.

A mon avis, le «Rapport du parti Marxiste-léniniste du Canada sur les dépenses d'une élection générale» présente fidèlement, à tous les égards importants, les opérations financières consignées dans les livres et registres du parti et est conforme aux exigences comptables formulées dans la *Loi électorale du Canada* ainsi qu'aux directives comptables publiées par Élections Canada.

Je déclare, de plus, que les montants paraissant dans l'état des dépenses électorales pour une élection générale d'une valeur totale de 5 160,15 \$ sont les mêmes que les totaux correspondants figurant dans les livres et registres comptables du parti.


Comptable Agréé

Outremont (Québec)
Le 19 décembre 2004

cel
23.12.04